

Lully et Tolochenaz, le 26 février 2026



**MUNICIPALITE
DE
TOLOCHENAZ**



**MUNICIPALITE
DE
LULLY**

AVIS A LA POPULATION DE LULLY ET TOLOCHENAZ

Réaction au communiqué de presse de la Poste

Ce jeudi 26 février, la Poste a publié un communiqué de presse dans lequel il est mentionné en titre que «l'offre postale à Lully sera proposée dès le 13 avril 2026 sous la forme d'un service à domicile qui sera étendu à Tolochenaz» et que de facto «la filiale postale actuelle fermera définitivement le vendredi 10 avril». Par ailleurs, la Poste annonce la mise en place d'un automate à colis My Post 24 à côté de l'office postal actuel.

Si les Municipalités de Lully et Tolochenaz se réjouissent de la mise en place d'un service à domicile qui permettra aux personnes, notamment âgées ou à mobilité réduite, de pouvoir réaliser des opérations postales en restant chez elles, ainsi que de la mise en place d'un automate à colis, elles tiennent toutefois à préciser que tout a été entrepris – en vain - auprès de la Poste pour maintenir un office postal dans l'une de nos deux communes.

Lors des différents échanges avec la Poste depuis 2019, cette dernière nous a clairement fait part, chiffres à l'appui, du constat qu'avec la numérisation croissante, le nombre d'opérations postales au guichet de Lully avait diminué de plus de moitié et que dès lors, rien ne pouvait véritablement s'opposer à la stratégie nationale de la Poste de réduire drastiquement le nombre d'offices postaux au détriment d'autres solutions plus novatrices. Le dialogue avec les autorités communales comme il est décrit dans ce communiqué aura de facto davantage consisté en une justification unilatérale de la stratégie nationale de la Poste, sans réelle chance pour les communes concernées de pouvoir infléchir ces décisions prises par les hautes instances de la régie à Berne.

Au final, même si l'offre de la Poste se diversifie et se modernise, ce qui est plutôt réjouissant, les Municipalités de Lully et Tolochenaz déplorent la disparition d'une forme de service public à laquelle les citoyens étaient profondément attachés.

POUR LES MUNICIPALITES DE LULLY ET TOLOCHENAZ

Marc Genton, syndic de Lully

Andreas Sutter, syndic de Tolochenaz